

RCS : LIBOURNE  
Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00621  
Numéro SIREN : 818 698 672  
Nom ou dénomination : LACOSTE CHAUFFAGE

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 63

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex  
tél : 07-69-20-25-76 / mail : [rca@greffe-tc-libourne.fr](mailto:rca@greffe-tc-libourne.fr)

M LACOSTE ALEXANDRE  
18 lieu dit le Jard  
33860 Reignac

## RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : LACOSTE CHAUFFAGE

Numéro RCS : 818 698 672

Numéro Gestion : 2016B00621

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 18 le Jard Ouest

: 33860 Reignac

---

### Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/03/2022

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 12/01/2023

Sous le numéro : 63

---

Délivré à Libourne le 12 janvier 2023

La Greffière,



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01042021** et clos le **31032022** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE LIBOURNE, rue du président Wilson, BP 201, 33505 LIBOURNE CEDEX  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire: **SAS LACOSTE CHAUFFAGE**, 18 LE JARD OUEST, 33860 REIGNAC

**B ACTIVITÉ**  
Activités exercées (souligner l'activité principale): **Plombier chauffagiste**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Insp. IFU:  N° dossier: **81869867200024** N° Siret:

Préciser éventuellement: l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:   
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET:

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**  
Bénéfice imposable au taux normal: **0** Bénéfice imposable au taux de 15%: **23 622** Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B):

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%:

**2 Plus-values**  
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%:   
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%:  Autres plus-values imposables au taux de 19%:   
Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%:  Plus-values exonérées art. 238 quinquies:

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).  
**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %:

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :   
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée?  Si oui, indication du logiciel utilisé:   
ECF  Nom et adresse du prestataire:

**OGA/OMGA**  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone :  
- Professionnel de l'expertise comptable : OMENI EXPERTISE COMPTABLE 6 Avenue Mercure 33390 SAINT-MARTIN-LA-CAUSSADE 0557420242  
I  
- Conseil :  
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
N° d'agrément:   
A REIGNAC le 23062022 Signature et qualité du déclarant: LACOSTE Alexandre Président

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice **SAS LACOSTE CHAUFFAGE**  
**31032022**

### I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus  (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

### I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :  - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
LACOSTE Alexandre 18 Jard Ouest  33860 REIGNAC FRANCE	100	2021					
LACOSTE Alexandre 18 Jard Ouest  33860 REIGNAC FRANCE	100	2022	16 773				

Certificat conforme  
 A. LACOSTE  
 13/03/2023  
 SAS LACOSTE CHAUFFAGE  
 33860 REIGNAC

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS LACOSTE CHAUFFAGE**  
et Date de clôture de l'exercice **31032022**

**J | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

19 050

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

LACOSTE CHAUFFAGE  
33860 Reignac  
Tél : 07 68 88 75 04  
Siret : 818 698 672 000 24  
*Coste*  
*Chauffage*

Désignation de l'entreprise		<b>SAS LACOSTE CHAUFFAGE</b>		<b>18 LEJARD OUEST</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		<b>33860 REIGNAC</b>					
SIRET		8 1 8 6 9 8 6 7 2 0 0 0 2 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032022		31032021	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	12 656	030	4 551	8 105	12 875
	Immobilisations financières* (1)	040	3 826	042		3 826	2 240
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>16 482</b>	048	<b>4 551</b>	<b>11 931</b>	<b>15 115</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	20 195	052		20 195	12 280
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	4 542	070		4 542	12 955
		072	8 424	074		8 424	6 615
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	71 175	086		71 175	20 836
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	096	<b>104 336</b>	098		<b>104 336</b>	<b>52 686</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>120 817</b>	112	<b>4 551</b>	<b>116 267</b>	<b>67 801</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		132			
	Report à nouveau	134		134	44 792	22 596	
	Résultat de l'exercice	136		136	21 076	22 196	
	Provisions réglementées	140		140			
	<b>Total I</b>	142		142	<b>66 868</b>	<b>45 792</b>	
Provisions pour risques et charges	154		154				
<b>Total II</b>	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	26 045	960	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	263	172	23 354	21 050	
	Produits constatés d'avance	174		174			
<b>Total III</b>	176		176	<b>49 399</b>	<b>22 010</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	<b>116 267</b>	<b>67 801</b>		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	626	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 586	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 250	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS LACOSTE CHAUFFAGE</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>31032022</b>		Exercice N-1 clos le <b>31032021</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		217	218	194 707	137 109	
			222	(12 280)	12 280	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224			
	Production immobilisée *		226			
	Subventions d'exploitation reçues		230	1 445	1 314	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	<b>183 872</b>	<b>150 703</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	122 711	68 200	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(20 195)		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )		242	18 887	11 307	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 192	244	196	774	
	Rémunérations du personnel *		250	20 901	32 770	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	14 230	7 663	
	Dotations aux amortissements *		254	4 022	2 955	
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262				
	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	<b>160 752</b>	<b>123 669</b>	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	<b>23 120</b>	<b>27 034</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 448		
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347	300	947	235	
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	2 546	4 603		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	<b>21 076</b>	<b>22 196</b>	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	<b>21 076</b>	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 782		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	écart de valeurs liquidatives sur OPC* 248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992	342	
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	344	993		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	127			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	236
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648	649	990	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				
	Bénéfice col. 1			352	<b>23 622</b>	354
	Déficit col. 2			356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	<b>23 622</b>	372	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

## 2033B - Divers à déduire au 31/03/2022

Libellé	Montant
FOR-Crédit d'impôt formation dirigeant	236
<b>Totalisation</b>	<b>236</b>



I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	600	442		444		446	600					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460	19 084	462		464	7 851	466	11 233					
	Autres immobilisations corporelles	470	822	472		474		476	822					
Immobilisations financières		480	2 240	482	1 586	484		486	3 826					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>22 747</b>	<b>492</b>	<b>1 586</b>	<b>494</b>	<b>7 851</b>	<b>496</b>	<b>16 482</b>					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	784	532	15	534	198	536	600					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550	3 457	552	3 817	554	3 817	556	3 457					
	Autres immobilisations corporelles	560	303	562	190	564		566	493					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>4 544</b>	<b>572</b>	<b>4 022</b>	<b>574</b>	<b>4 015</b>	<b>576</b>	<b>4 551</b>					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail							
		6	7	8	9	10								
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5	7 851	3 817	4 034	1 250	(2 784)									
6	198	198												
7														
8														
9														
10														
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>8 049</b>	<b>580</b>	<b>4 015</b>	<b>582</b>	<b>4 034</b>	<b>584</b>	<b>1 250</b>	<b>586</b>	<b>(2 784)</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595			
<b>TOTAL</b>		<b>596</b>	<b>(2 784)</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LACOSTE CHAUFFAGE

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	1 435	604	1 435	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>	<b>1 435</b>	<b>684</b>	<b>1 435</b>	<b>686</b>	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750	1 435	755	1 435	6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>1 435</b>	<b>775</b>	<b>1 435</b>	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			<b>780</b>	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	13 114
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 189
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LACOSTE CHAUFFAGE</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01042021</b>		et clos le : <b>31032022</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		137
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE **31|03|20|22**

N° SIRET **8 1 8 6 9 8 6 7 2 0 0 0 2 4**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS LACOSTE CHAUFFAGE**

ADRESSE ( voie ) **18 LE JARD OUEST**

CODE POSTAL **33860**

VILLE **REIGNAC**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<b>901</b>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>902</b>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<b>903</b>	<b>1</b>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>904</b>	<b>100</b>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **Lacoste** Prénom(s) **Alexandre**  
 Nom marital **LACOSTE** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**  
 Naissance : Date **23071987** N° département **30** Commune **NIMES** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **18** Voie **Jard Ouest**  
 Code postal **33860** Commune **REIGNAC** Pays **FRANCE**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant [X]

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|1|0|3|2|0|2|2]

N° SIRET [8|1|8|6|9|8|6|7|2|0|0|0|2|4]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LACOSTE CHAUFFAGE

ADRESSE (voie) 18 LE JARD OUEST

CODE POSTAL 33860 VILLE REIGNAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ] N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Adresse : N° [ ] Voie [ ] Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

# RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Au titre de l'année civile 2021

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS LACOSTE CHAUFFAGE	N° Siren : 818698672
Adresse	18 LE JARD OUEST	33860 REIGNAC

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés  PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

## I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	236
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)</b>	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

**PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)**

## III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N


Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois


## IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

ARRIVE AU GREFFE LE

L'an 2023 le 08 janvier, à Reignac, M. Alexandre Lacoste, associé unique et président de la société LC, SARL au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Libourne sous le numéro 818 698 672 00024 et dont le siège social est situé au 18 Le Jard Ouest à Reignac,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/03/2022,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2022 ;
- l'affectation du résultat ;

### **Première décision :**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022 et se soldant par un bénéfice de 21076 euros.

### **Deuxième décision :**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21076 € au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

LACOSTE CHAUFFAGE  
18 Le Jard Ouest  
Reignac  
L'associé unique  
Tél : 07 02 86 75 94  
Siret : P 818 672 000 24  
